

VLAAMSE MILIEUMAATSCHAPPIJ

[C - 2006/36040]

1 APRIL 2006. — Besluit van de administrateur-generaal van de Vlaamse Milieumaatschappij houdende delegatie van beslissingsbevoegdheden aan de afdelingshoofden, van specifieke beslissingsbevoegdheden aan het hoofd van de afdeling water en van specifieke beslissingsbevoegdheden aan de personeelsleden van de afdeling kwaliteitsbeheer en de afdeling water. — Erratum

In het *Belgisch Staatsblad* van 27 juni 2006, op bladzijde 32581, wordt de datum « 1 april 2006 », die het opschrift van het besluit voorafgaat, vervangen door « 30 mei 2006 ».

In het *Belgisch Staatsblad* van 27 juni 2006, op bladzijde 32586, wordt artikel 5 vervangen als volgt :

« Art. 5. Dit besluit, dat alle voorgaande delegatiebesluiten vervangt, treedt in werking op 1 april 2006. »

In het *Belgisch Staatsblad* van 27 juni 2006, op bladzijde 32586, in fine, worden plaats en datum « Erembodegem, 1 april 2006. » vervangen door « Erembodegem, 30 mei 2006. »

COMMUNAUTE FRANÇAISE — FRANSE GEMEENSCHAP

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

[2006/201952]

28 MARS 2006. — Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant, pour l'année civile 2006, la composition du Jury de la Communauté française chargé d'organiser l'épreuve préparatoire à l'enseignement supérieur paramédical de type court ainsi que l'épreuve préparatoire à l'enseignement professionnel secondaire complémentaire - section "soins infirmiers"

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté royal du 17 août 1957 portant fixation des conditions de collation des diplômes d'accoucheuse, d'infirmier ou d'infirmière tel qu'il a été modifié, notamment l'article 10;

Vu l'arrêté royal du 9 novembre 1964 portant création du diplôme de gradué en logopédie et fixation des conditions de collation de ce diplôme, notamment l'article 4;

Vu l'arrêté royal du 16 avril 1965 portant création du diplôme de gradué en kinésithérapie et du diplôme de gradué en ergothérapie et fixation des conditions de collation de ces diplômes, notamment les articles 4 et 11;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6 mars 1995 fixant les conditions de collation du brevet d'infirmier(ère) hospitalier(ère) et d'infirmier(ère) hospitalier(ère) - orientation santé mentale et psychiatrique, notamment l'article 14,

Arrête :

Article unique. Le jury de la Communauté française chargé d'organiser l'épreuve préparatoire à l'enseignement supérieur paramédical de type court ainsi que l'épreuve préparatoire à l'enseignement professionnel secondaire complémentaire - section "soins infirmiers" est, pour l'année 2006, composé comme suit :

Présidente : Mme PENE, Viviane, inspectrice de l'enseignement secondaire.

Présidente suppléante : Mme DUTILLEUL, Martine, inspectrice de l'enseignement secondaire.

Secrétaire : M. AERTS-BANCKEN, Fabrice, directeur à la Direction générale de l'enseignement obligatoire.

Secrétaires adjointes :

Mme JOIE, Daphné, attachée à la Direction générale de l'enseignement obligatoire;

Mme LEMMENS, Patricia, assistante à la Direction générale de l'enseignement obligatoire;

Mme VERBRAEKEN, Monique, adjointe principale à la Direction générale de l'enseignement obligatoire.

Membres :

Professeurs de français :

M. BERT, François, professeur à l'I.E.S.C.A., à 6061 Montigny-sur-Sambre;

Mme BRUNDSEAUX, Caroline, professeur au Lycée "Jean Boets", à 4000 Liège;

Mme CHATELAIN, Françoise, professeur à l'Athénée royal, à 7110 La Louvière;

M. DE CAFMEYER, Gery, professeur à l'Athénée royal "Alfred Verwée", à 1030 Schaerbeek;

Mme DETOURNAY, Céline, professeur à l'Ecole Ave Maria, à 5002 Saint-Servais;

M. DUMONT, Philippe, professeur à l'Institut technique de la Communauté française "Henri Maus", à 5000 Namur;

Mme DURAND, Amélie, professeur à l'Ecole Ave Maria, à 5002 Saint-Servais;

M. FONTAINE, Claude, professeur à l'Athénée royal, à 6220 Fleurus;

Mlle HAESVOETS, Sylviane, avenue Emile Max 26, à 1030 Bruxelles;

Mme HANOULLE, Marie-Julie, professeur à l'Athénée royal Charles Rogier, à 4000 Liège;

M. LABAR, Francis, professeur à l'Institut technique de la Communauté française "Félicien Rops", à 5000 Namur;

M. LIEMANS, Michel, professeur au Centre d'Auto-formation et de Formation continue de la Communauté française, à 4500 Tihange;

Mme MATHIEU, Françoise, professeur à l'Ecole de Commerce, de Secrétariat et d'Administration, à 4000 Liège et à l'Académie des Beaux-Arts, à 4000 Liège;

Mme MICHAUX, Sophie, professeur à l'Institut paramédical de l'enseignement secondaire, à 4020 Liège;

M. PIROTTE, Raymond, avenue du R.P. Pire 16, à 1330 Rixensart;

Mme PIRON, Gisèle, professeur à l'I.E.S.C.A., à 6061 Montigny-sur-Sambre;

M. MARLIERE, Bernard, professeur à l'Institut Saint-Guibert, à 5030 Gembloux;